



FECECAM-BENIN

Membre du Réseau CIF



002900

N°-----/26/DG/DGA/DFC/SMG

Abomey-Calavi, le

08 JUIN 2026

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

1. La Faitière des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM) lance un appel d'offres pour la sélection d'une entreprise en vue de la réalisation des travaux de Réhabilitation du bâtiment principal et la construction de l'annexe de type R+1 en vue de l'Extension de la direction générale de la FECECAM à calavi, Bénin.
 - (a) L'appel d'offres s'adresse à égalité de conditions aux entreprises béninoises en règle vis-à-vis de l'administration fiscale. Chaque offre doit être accompagnée d'une Caution de soumission d'un montant de deux millions de F CFA
2. Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres, peuvent obtenir de plus amples informations et prendre connaissance du dossier à la Faitière des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM) située au lot 77 bis quartier ZOCA commune d'Abomey – Calavi Tél : (229) 01 66 36 16 43 – Tél Réclamation : 01 96 49 30 44 E-mail : contact@fececam.org, à partir du Mardi 09 Juin 2026.
3. Toute question que les soumissionnaires souhaiteraient poser sur le présent dossier devra être envoyée par courrier au Directeur Général de la Faitière des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM) à Calavi
4. Le délai d'exécution des travaux de Réhabilitation du bâtiment principal et la construction de l'annexe de type R+1 en vue de l'Extension de la direction générale de la FECECAM est de dix huit (18) mois à compter de la date de remise de site à l'adjudicataire.

Le soumissionnaire dont l'offre est retenue doit présenter une caution de bonne d'exécution égale à 5% du montant global du marché. La main levée lui sera alors donnée sur la caution de soumission.

FAITIÈRE DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU BÉNIN (FECECAM-BENIN)

INSTITUTION MUTUALISTE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, SFD

Agréée sous le N°1750/2008/MEF/DC/CSSFD/SRE/ par le Ministère de l'Économie et des Finances régie par la loi 2012-14 du 21 Mars 2012.

Inscrite au N° L.99.0002.A du registre des Systèmes Financiers Décentralisés- 08 BP 0343 Cotonou. Tél : (229) 01 66 36 16 43

Email : contact@fececam.org Site web : www.fececam.org – Facebook : fececam officiel – Siège social : lot 77 bis quartier Zeca Commune d'Abomey-Calavi (République du Bénin) Téléphones Réclamation : (229) 01 96 49 30 44.

5. Les dossiers d'appel d'offres peuvent être acquis à la Faitière des Caisses D'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM) située au lot 77 bis quartier ZOCA commune d'Abomey – Calavi 01 66 36 16 43 – Tél Réclamation : 01 96 49 30 44 E-mail : contact@fececam.org à partir du Mardi 09 Juin 2026 contre paiement d'une somme non remboursable de **CENT MILLE (100.000) FRANCS CFA**.
6. Les offres dument rédigées en langue française et établies en un (01) exemplaire, marquées comme tels doivent être déposées avec une version électronique sur clé USB au Secrétariat de la Faitière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM) situé au lot 77 bis quartier ZOCA commune d'Abomey – Calavi Tél : (229) 01 66 36 16 43 – Tél Réclamation : 01 96 49 30 44 E-mail : contact@fececam.org, le Mercredi 1^{er} Juillet 2026 à 10 Heures 30mn au plus tard.
7. L'ouverture des offres aura lieu le jour même du dépôt (le Mercredi 1^{er} juillet 2026) à 11 heures locales dans la salle de réunion de la Faitière des Caisses D'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM) située au lot 77 bis quartier ZOCA commune d'Abomey – Calavi Tél : (229) 01 66 36 16 43 – Tél Réclamation : 01 96 49 30 44 E-mail : contact@fececam.org en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui désirent y assister.
8. Sont admises à concourir, seules les entreprises compétentes en règle vis-à-vis de l'administration fiscale ; la caisse nationale de sécurité sociale, régulièrement installées au Bénin et n'ayant pas d'engagements non respectés pour des marchés similaires contractés avec la Faitière des Caisses D'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM).
9. Une visite du site est obligatoire pour toutes les entreprises qui désirent participer à la soumission.
10. Les travaux sont en lot unique.

Le Directeur Général P.I.


Enagnon Wenceslas DJOKPE